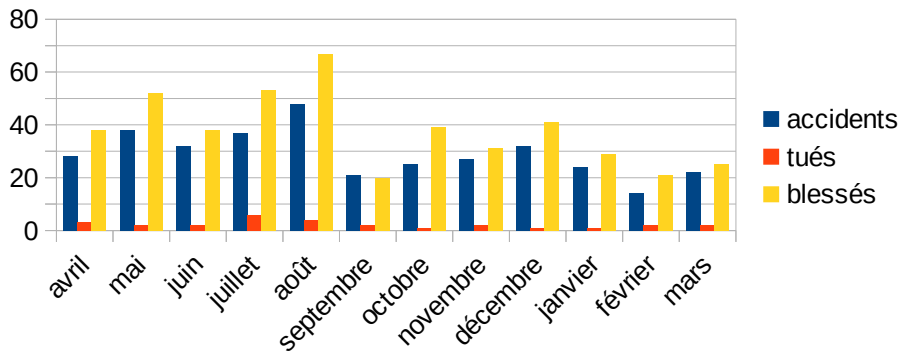


Ce document est élaboré par l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR), à partir des données provisoires de l'ONISR. Un accident corporel de la circulation routière se définit comme un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, et provoquant au moins une **victime (V)** qui sont :

- les **tués (T)** (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident) ;
- les **blessés hospitalisés (BH)** (admis dans un hôpital plus de 24 heures) ;
- les **blessés légers (BL)** (nécessité de soins médicaux, et hospitalisés moins de 24 heures ou pas hospitalisés). **B** = Nombre de blessés hospitalisés et de blessés légers (BH+BL)

Bilan ATB/V	A	T	BH	BL	V
Mois de mars 2022	22	2	7	18	27
Mois de mars 2021	19	3	7	14	24
Moyenne mars 2017-2019	29	1	14	22	38
Cumul au 31/03/2022	60	5	23	52	80
Cumul au 31/03/2021	61	6	24	54	84
Comparaison cumul 2022 / 2021	- 1 (- 2 %)	- 1 (- 17 %)	- 1 (- 4 %)	- 2 (- 4 %)	- 4 (- 5 %)

Evolution sur les 12 derniers mois



Victimes	Répartition par catégories d'usagers						
							Autres
mars - 2022	T=0 B=5	T=0 B=1	T=0 B=2	T=2 B=4	T=0 B=13	T=0 B=0	T=0 B=0
mars - 2021	T=0 B=1	T=1 B=3	T=0 B=0	T=0 B=4	T=2 B=12	T=0 B=1	T=0 B=0
Évolution 2022/2021	↗	↘	↗	↗	↘	↘	↔
Cumul 2022	T=0 B=10	T=0 B=5	T=0 B=4	T=2 B=10	T=3 B=45	T=0 B=1	T=0 B=0
Cumul 2021	T=0 B=6	T=1 B=6	T=1 B=2	T=0 B=14	T=4 B=48	T=0 B=1	T=0 B=1
Évolution 2022/2021	↗	↘	↗	↘	↘	↔	↘

Totaux	Tués	Blessés
au 31/03/2022	5	75
2021 sur la même période	6	78
2019 sur la même période	9	100

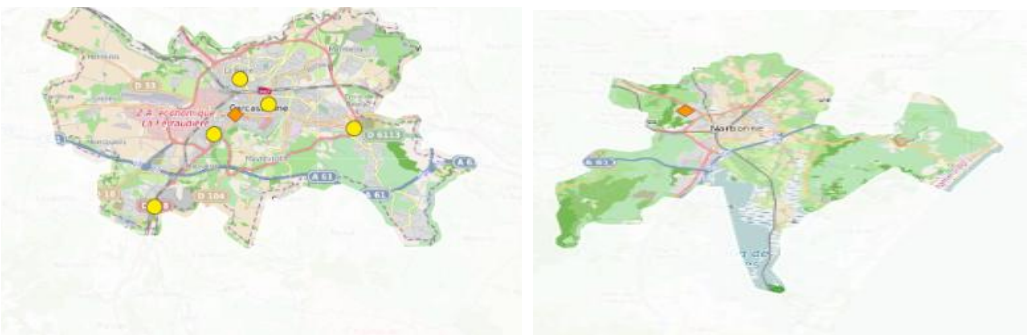
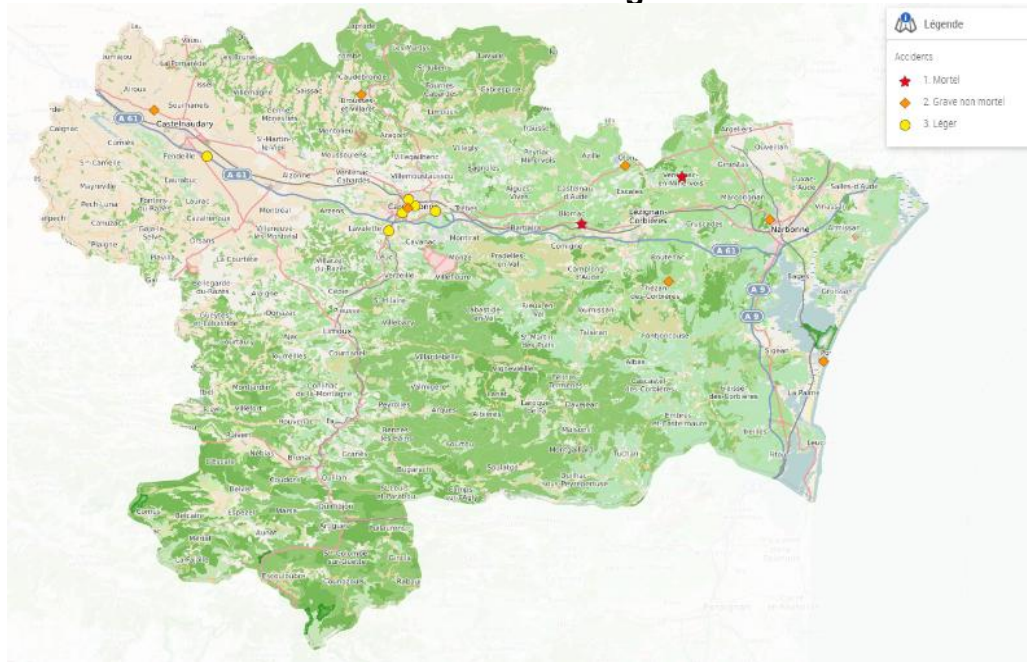
Commentaire :

Ce mois-ci, 6 conducteurs de véhicules légers étaient alcoolisés ce qui représente un facteur alcool présent dans 27 % des accidents du mois et 7 conducteurs roulaient à une vitesse excessive ou inadaptée (parmi lesquels 3 conducteurs de moto et 4 de véhicules légers), le facteur vitesse est la présent dans près d'un tiers des accidents et dans 50 % des accidents en moto.

Faits marquants :

Les 2 personnes qui ont perdu la vie sur les route de l'Aude ce mois-ci sont des usagers de deux roues motorisés :
 - un motard qui roulait à une vitesse excessive et par vent soutenu perd le contrôle de sa moto et fait un chute mortelle.
 - un automobiliste arrêté à un stop ne voit pas arriver un scooter, démarre, le percute et tue son conducteur.
 Un utilisateur d'engin de déplacement personnel à moteur est gravement blessés lors d'un manoeuvre de dépassement dangereuse. Cet accident a eu lieu dans une station balnéaire, en agglomération, sur une voie communale.

Localisation de l'accidentologie mensuelle



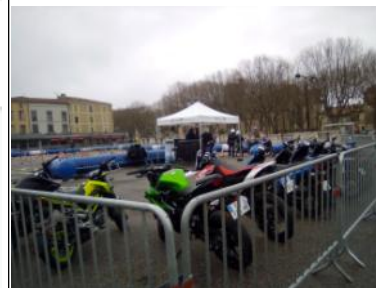
Plus d'information sur :
<https://www.securite-routiere/gouv.fr>
<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>

Cette plaquette d'information dresse un bilan provisoire mensuel de l'accidentalité routière dans le département de l'Aude. Elle a été réalisée à partir des données fournies par les forces de l'ordre lors des accidents corporels de la circulation.

Production : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude
105 Boulevard Barbes – 11838 CARCASSONNE Cedex 9
Site internet : <http://www.aude.gouv.fr/bilan-d-accidentalite-routiere-r147.html>
téléphone : 04 68 10 31 00 / mail : securite-routiere@audefr

Contact : Service Prévention des Risques et Sécurité Routière / Unité Sécurité Routière et Ingénierie de Crise (USRIC)

PISTE D'ÉDUCATION ROUTIÈRE DEUX ROUES MOTORISÉES



Cette belle **action de sensibilisation et d'initiation** a été accueillie du 14 au 18 mars à Carcassonne et permis de sensibiliser environ 200 élèves des collèges du Bastion et André Chénier sur les temps scolaires.

Les élèves ont bénéficié d'un **apport théorique** sur les équipements de protection obligatoires et recommandés à deux roues, l'incompatibilité entre la conduite et la consommation d'alcool et de stupéfiants, les permis, l'assurance et le partage de la route. Puis, ils ont été dirigés vers les **ateliers pratiques d'initiation** :

- essai sur simulateur de conduite fixe ;
- circulation sur piste sur une moto à double commande avec un moniteur de la police nationale (CRS) ;
- circulation sur piste en autonomie encadrée par les moniteurs.

Le mercredi après midi, 48 adolescents de divers quartiers de la ville sont venus en accès libre et gratuit pour s'entraîner à la circulation en sécurité. Ils ont pu en fonction de leur niveau essayer plusieurs modèles de deux-roues, profitant pleinement du matériel de qualité mis à leur disposition.

La semaine s'est terminée par un challenge mettant 6 élèves sélectionnés en compétition lors d'une épreuve théorique et d'une épreuve de maniabilité lente. Tous les finalistes ont reçu une paire de gants homologués ; les trois premiers sont repartis, bien équipés, avec casque et/ou blouson.

<https://www.assurance-prevention.fr/crs>

Le plan départemental d'actions de sécurité routière organise ce type d'action car les accidents de la route sont la première cause de blessures et de mortalité des jeunes en particulier à partir de 14 ans.